

Enregistrement de la formation sur la différenciation pédagogique

Cette présentation vidéo d'une cinquantaine de minutes a été conçue afin de soutenir la mise en œuvre de la différenciation pédagogique dans les écoles primaires et secondaires. Elle présente notamment le contenu du « nouveau » document de 2021 sur la différenciation pédagogique et ses trois formes : la flexibilité pédagogique, la mesure d'adaptation et la modification des attentes. Elle présente aussi les outils complémentaires sur des exemples de flexibilité et des pistes pour la démarche du plan d'intervention (PI). **Ce sont des documents de références, mais qui n'ont pas un caractère prescriptif au sens de la Loi sur l'instruction publique (LIP).**

Vous trouverez le document *Différenciation pédagogique : Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative* ainsi que les outils complémentaires à cette [adresse](#).

Rappelons-nous :

1. La différenciation pédagogique doit s'exercer dans le respect de l'expertise et du jugement professionnel de chaque enseignante et enseignant en matière de planification, d'enseignement et d'évaluation;
2. La différenciation pédagogique ne saurait remplacer les réelles mesures de soutien que requièrent les élèves avec des besoins particuliers;
3. La mise en œuvre des mesures d'adaptation et de la modification des attentes complexifie et alourdit considérablement le travail au quotidien des enseignantes et enseignants, incluant les spécialistes;
4. Les mesures inscrites actuellement dans les PI devraient être revues afin d'en diminuer la quantité et d'en améliorer la pertinence pour l'élève, et de les rendre réalistes et réalisables dans le contexte du groupe-classe;
5. La mise en œuvre des mesures d'adaptation et de la modification des attentes est une responsabilité qui doit être partagée. Avec le ratio et la composition de la classe actuelle, du temps et des mesures concrètes sont nécessaires pour soutenir le personnel enseignant.

On ne s'oppose pas au principe de la différenciation pédagogique ni à la nécessité de différencier l'enseignement. La prise en compte de la très grande hétérogénéité des élèves qui composent les classes, que ce soit dans la planification, le choix des interventions pédagogiques et de l'évaluation des apprentissages dans un principe d'équité et de réussite éducative, est un devoir inhérent à la profession.

Cependant, la Fédération réagit et elle remet en question la vision ministérielle actuelle de la différenciation pédagogique, particulièrement en ce qui concerne la modification des attentes, son caractère irréaliste dans le quotidien d'une classe et ses répercussions sur la complexification de la tâche des enseignantes et enseignants.

Par ailleurs, elle dénonce aussi l'absence de preuves scientifiques probantes de l'efficacité de la différenciation pédagogique que préconise le ministère de l'Éducation auprès des élèves en difficulté.